

## Charte du Réseau Parentalité 49

### Préambule

L'animation du Réseau Parentalité 49 est une mission qui s'inscrit dans les objectifs du Schéma Départemental de Services aux Familles. Cette mission est pilotée et financée par la Caf de Maine-et-Loire avec la contribution de la MSA. Elle est confiée à la Fédération des Centres Sociaux 49/53.

La présente charte du Réseau Parentalité 49 a pour but de définir les valeurs et principes qui fondent son animation. Elle s'inspire de la charte nationale des Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap) et des travaux de Frédéric Jésus, pédopsychiatre.

### 1. Finalités

**L'animation du Réseau Parentalité 49 a pour finalité d'améliorer l'accompagnement des parents de Maine-et-Loire dans leur parentalité.**

Par parentalité nous entendons « *l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.*<sup>1</sup> »

### 2. Objectifs du Réseau Parentalité 49

L'animation du Réseau Parentalité 49 poursuit 3 objectifs généraux :

- ◆ Développer une culture commune entre les acteurs qui interviennent auprès des familles et les soutenir dans leur mission dans un souci d'amélioration des actions
- ◆ Impulser et accompagner l'émergence de projets afin développer une offre équitable de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire départemental
- ◆ Rendre davantage visibles et lisibles les actions et structures qui s'adressent aux familles dans le Maine et Loire
- ◆ Faire le lien entre les acteurs de terrain et les institutions départementales en charge de la politique de soutien à la parentalité

### 3. Valeurs et principes de l'animation du Réseau Parentalité 49

#### ◆ La valorisation des parents

En matière de parentalité, nul ne peut se prétendre expert. A travers leurs actions, les acteurs du Réseau Parentalité 49 s'attachent à conforter, rassurer, valoriser les rôles, connaissances et savoir-faire des parents.

*« L'enjeu consiste dès lors à reconnaître ses propres compétences et limites, puis à reconnaître celles de l'autre, enfin à réussir à se rencontrer pour penser et agir ensemble en acceptant de prendre les risques que la confiance et le respect mutuel autorise. »<sup>2</sup>*

<sup>1</sup> CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N°DGCS/SD2C/DPJJ/SAD-JAV/DGESCO/SG-CIV/ DAIC/2012/63 du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental

<sup>2</sup> JESU, Frédéric. *La mise en réseau des acteurs professionnels et non professionnels du soutien à la parentalité : pourquoi ? comment ?* Intervention adressée à Parentel, 2002-2003.

### ◆ La participation des parents

Imaginer et construire ensemble des actions pour et par les parents : telle est la philosophie du réseau parentalité 49. L'enjeu est de permettre aux parents d'être acteurs et auteurs de leur parentalité, de (re)prendre le pouvoir sur leur quotidien, leur vie, l'éducation de leurs enfants. Le Réseau Parentalité reconnaît une place primordiale aux parents, comme parents et comme habitants-citoyens.

*« La finalité d'un réseau d'acteurs construit de la sorte ne pourra se résumer à mieux connaître et mieux faire connaître les services et les associations susceptibles d'apporter un soutien aux seuls parents en difficulté. Elle visera aussi à mettre l'accent sur les services et les associations qui contribuent à promouvoir le rôle, la place, l'expression, la participation, les propositions et les initiatives de tous les parents.<sup>3</sup> »*

### ◆ L'échange entre pairs

Favoriser la relation entre les parents est un des objectifs majeurs du Réseau Parentalité 49. C'est à travers la rencontre avec d'autres parents que l'on peut gagner en assurance, en sérénité, déculpabiliser, tester, trouver des solutions et astuces du quotidien. C'est dans un cadre collectif également que l'on peut créer des liens, sortir de l'isolement, agir.

### ◆ La coéducation : « il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. A leur côté, plusieurs acteurs forment une chaîne éducative autour et avec l'enfant. La mise en synergie de toutes les actions contribue au développement et à l'épanouissement de l'enfant, dans le respect de tous ses droits. En mettant en lien l'ensemble des acteurs socio-éducatifs intervenant avec les familles, le Réseau Parentalité 49 s'attache à soutenir la mise en œuvre de la coéducation.

*« L'enfant est aujourd'hui ouvert à de nombreuses sources d'instruction, exposé à de multiples influences, incité à faire des choix précoces sans toujours en avoir les moyens. Aussi ne peut-il plus être réduit à sa seule dimension de fils ou de fille de ses parents, ou encore d'élève. Son épanouissement personnel familial et social et sa réussite scolaire forme un tout. Il est donc de la responsabilité de tous les adultes chargés d'une façon ou d'une autre de son éducation et de son instruction d'y collaborer sans exclusive et d'instaurer entre eux un dialogue confiant et exigeant à ce sujet.<sup>4</sup> »*

### ◆ La diversité

Les acteurs du Réseau Parentalité accueillent et prennent en compte la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale. Les cultures et modes de vie différents sont une richesse qu'il importe de valoriser. +c +

Les acteurs du Réseau Parentalité sont multiples et divers tant par leur statut, leurs missions, leurs approches, leurs modalités et leurs champs d'intervention. Le Réseau Parentalité s'attache à valoriser cette diversité et à mettre en avant la complémentarité des uns avec les autres.

### ◆ La neutralité et la laïcité

Les acteurs du réseau parentalité respectent, dans le contenu et la mise en œuvre des actions, les principes de laïcité et de neutralité philosophique et politique.

### ◆ Le partenariat et le travail en réseau

La parentalité est une notion si complexe pour laquelle il est impossible de prétendre détenir une expertise accomplie que le travail en réseau doit être une évidence en matière d'accompagnement des parents. La force du réseau réside dans la mise en synergie des différences des acteurs qui le composent et dans la mise en commun de ce que chacun fait et connaît.

---

<sup>3</sup> JESU, Frédéric.

<sup>4</sup> JESU, Frédéric.

« Si quelque chose d'utile et de pratique peut donc être affirmé à propos de la parentalité, c'est qu'elle fait lien ou qu'elle vise à le faire, notamment entre les professionnels des institutions, les associations et les parents eux-mêmes. Ou plus exactement, que le respect voire le souci qu'on a de la parentalité rapprochent et incitent à la coopération ceux et celles qui les partagent.<sup>5</sup> »

### ◆ L'utilité et la réciprocité

Chaque acteur du Réseau Parentalité 49 participe à la circulation des informations, l'évaluation des actions, la mutualisation et l'échange des connaissances et des savoir-faire, à la visibilité de l'ensemble des acteurs et des actions. On se sert du réseau comme on y contribue.

« Un réseau est donc bien moins défini par les objectifs que lui assignent ses initiateurs que par la valeur d'usage que lui confèrent au fil du temps et en pratique, ceux qui s'y inscrivent. Chacun y apporte ce qu'il veut et en retire ce qu'il peut.<sup>6</sup> »

### ◆ Des espaces ouverts et participatifs

Le Réseau Parentalité fonctionne sur une logique d'ouverture et de souplesse. Les acteurs sont invités à participer aux travaux du réseau selon leurs champs d'intérêts et de contribution. La participation doit faire sens pour les acteurs. Les relations entre les membres du réseau sont multiples et non hiérarchisées. Le Réseau Parentalité 49 est « un dispositif ouvert où chacun participe à la production, à la diffusion et la mutualisation des informations qui y circulent comme des offres de services qui s'y échangent.<sup>7</sup> »

### ◆ L'accessibilité

Afin de permettre la participation de tous les parents, les acteurs du réseau parentalité proposent leurs actions de manière gratuite ou avec une participation financière symbolique ou ajustée aux capacités financières des familles (quotient familial, prix libre...).

### ◆ La non-lucrativité

Les acteurs du réseau parentalité exercent leur mission dans le sens de l'intérêt général et dans une logique non-lucrative. Le réseau parentalité ne peut être le support d'une démarche promotionnelle de services marchands.

## 4. Qui peut faire partie du Réseau Parentalité 49 ?

Les parents, les associations, les établissements scolaires, les collectivités et institutions... :

- ... qui œuvrent pour l'accompagnement des parents...
- ... et qui adhèrent aux principes énoncés dans cette charte.

Champs d'action particulièrement concernés : *soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, travail social, éducation et enseignement, petite enfance, animation enfance et jeunesse, protection de l'enfance...*

## 5. Comment rejoindre le réseau ?

Les structures porteuses de projet dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité et de l'animation de vie sociale sont automatiquement invitées à rejoindre le réseau.

Pour les autres, une sollicitation formulée par le responsable légal de la structure doit être adressée à l'animatrice du Réseau Parentalité présentant la structure et les motivations à rejoindre le réseau. Un rendez-vous associant l'animatrice du Réseau Parentalité, la Caf de Maine-et-Loire et la structure pourra être programmé.

---

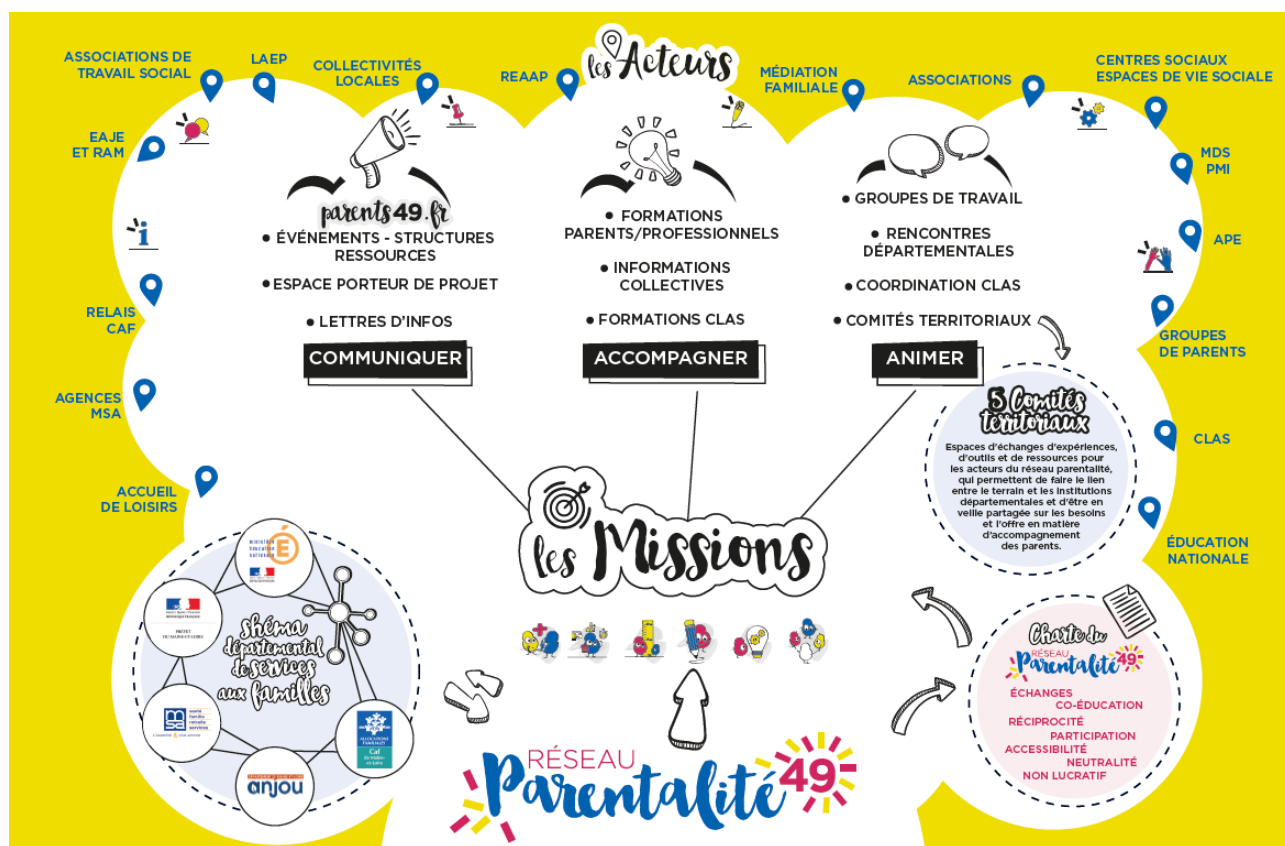
<sup>5</sup> JESU, Frédéric.

<sup>6</sup> JESU, Frédéric.

<sup>7</sup> JESU, Frédéric.

## Annexe 1

### L'animation du Réseau Parentalité 49 : organisation et fonctionnement



Les comités territoriaux parentalité (CTP) sont les instances d'animation du Réseau Parentalité. Ils rassemblent l'ensemble des acteurs du Réseau Parentalité 49 (professionnels, parents, bénévoles) sur 5 territoires :

- Angers Loire Layon Aubance
- Segréen
- Loir Baugeois
- Saumurois
- Cholet Mauges

Ces comités ont pour objectifs de :

- Permettre l'échange d'expériences/d'outils/de ressources et les apports extérieurs
- Assurer une veille partagée sur le territoire et partager les regards sur les besoins et l'offre en matière d'accompagnement des parents
- Faire le lien entre acteurs de terrain et institutions départementales
- Développer une culture commune sur l'accompagnement à la parentalité

Ces comités représentent des espaces de ressource pour les acteurs locaux. Ils permettent de faire circuler les informations et les idées. Il appartient ensuite aux acteurs et aux coordinations locales de mettre en œuvre les actions et les projets.

## Qui participe à ces comités ?

Sont invités à ces comités les parents, bénévoles et professionnels impliqués dans les structures du réseau parentalité. Chacun est invité à participer en fonction de son champ d'intervention et ses sujets de préoccupation.

Tous les acteurs au contact des parents ne peuvent évidemment pas participer aux travaux du réseau parentalité. Le réseau départemental s'appuie donc sur des professionnels chargés d'animer sur leur territoire (quartiers, communes nouvelles, EPCI) des espaces de concertation traitant des questions d'éducation, d'accueil des enfants/jeunes et d'accompagnement des familles. Il s'agit en particulier des référents famille des centres sociaux et espaces de vie sociale et des coordinateurs petite enfance enfance et/ou jeunesse, ou des coordinateurs des Conventions Territoriales Globales (CTG).

### Aux comités territoriaux parentalité, s'ajoutent d'autres espaces d'animation du réseau :

- Groupes de travail thématiques
- Rencontres départementales
- Réunions d'informations collectives
- Petit-déjeuner

Enfin, le Réseau Parentalité est doté d'un site Internet [www.parents49.fr](http://www.parents49.fr) qui vise à faire connaître à tous les structures, actions et ressources destinées aux parents en Maine-et-Loire. Il appartient à chaque acteur du réseau de contribuer à sa mise à jour.

Dans le cadre d'une convention signée avec la Caf de Maine-et-Loire, **une animatrice de réseau et une chargée de communication** sont embauchées par la Fédération des Centres Sociaux 49/53 (à hauteur d'un équivalent temps plein) pour :

- ✓ L'animation du réseau d'acteurs du soutien à la parentalité
- ✓ La communication, la capitalisation et la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents
- ✓ L'accompagnement des porteurs de projet de soutien à la parentalité